



RÈGLEMENT DES ÉTUDES ET MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

D.U. Préprofessionnalisation « Vers le professorat des écoles » (ESPÉ)

Année universitaire 2017 - 2018

Textes de référence :

- Art L 613-2 du code de l'éducation
- Arrêté du 10 août 2015 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de La Réunion au sein de l'université de La Réunion

Préambule

Le D.U. Préprofessionnalisation « Vers le professorat des écoles » est envisagé d'abord comme l'expérience d'un premier niveau d'acculturation au métier de professeur des écoles (la connaissance du métier et des institutions), et ce avant l'entrée en master MEEF. Il contribue ensuite à une découverte de la réalité de l'activité enseignante (via un stage d'observation) et enfin, à une remise à niveau dans les domaines scientifique (mathématiques et sciences) et littéraire (français et anglais notamment). Ce dispositif est proposé à partir de la L2 jusqu'à la fin de la L3 (4 semestres) au sein des quatre domaines de l'université (sciences, technologies, santé – STS, arts, lettres et langues – ALL, sciences humaines et sociales – SHS, droit, économie et gestion – DEG). Pour faciliter l'organisation et le suivi de ce projet transdomaines, un correspondant pré-professionnalisation Espé est désigné pour chaque composante.

Modalités d'accès

L'accès en 1^{ère} année du D.U. Préprofessionnalisation est ouvert aux étudiants de 2^{ème} année de licence, inscrits à l'Université de La Réunion. Le candidat au D.U. Préprofessionnalisation doit procéder au préalable à une préinscription en ligne et fournir une lettre de motivation. La sélection se fait à partir de ces éléments. Un entretien complète si besoin la procédure de sélection.

L'accès en 2^{ème} année est de droit pour les étudiants de 3^{ème} année de licence à l'Université de La Réunion ayant satisfait aux épreuves de la première année du D.U. Préprofessionnalisation. Il est également ouvert aux étudiants de 3^{ème} année de licence à l'Université de La Réunion, qui justifient d'acquis équivalents aux unités d'enseignements dispensées lors de la 1^{ère} année du D.U.

Inscription

L'inscription administrative au D.U. Préprofessionnalisation est annuelle et se déroule sur 2 années de formation.

L'inscription pédagogique est obligatoire pour passer les examens correspondants.

Les demandes de validation d'unités d'enseignement (UE) doivent être enregistrées au pôle pédagogie de l'Espé au moment de cette inscription. L'étudiant devra justifier d'acquis équivalents aux contenus de l'UE dont il sollicite la dispense. Ces demandes d'équivalence sont étudiées par le responsable pédagogique du parcours.

Les choix arrêtés lors de cette inscription pédagogique sont définitifs.

Session d'examen

Il est prévu une session unique d'examen et une délibération annuelle.

Jury

Le diplôme d'université (D.U.) est délivré par le Président de l'Université de La Réunion sur proposition d'un jury de validation.

Le jury est composé de formateurs de l'Espé et de référents du D.U. Préprofessionnalisation, dans chacun des domaines.

Validation du D.U. Préprofessionnalisation

Chaque unité d'enseignement fait l'objet d'une évaluation à l'écrit ou à l'oral (excepté l'UE5).

Chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient 1.

S'agissant d'un parcours pré-professionnalisant, un stage d'observation est prévu en école primaire en fin d'année 1 (UE5). En début d'année 2, l'UE6 propose l'exploitation du stage réalisé et le valide par la remise d'un rapport écrit. Cette UE est valorisée par un coefficient 3.

La moyenne générale à l'année est donc calculée à partir des notes obtenues à chaque UE et du coefficient qui lui est affecté.

Pour être déclaré admis à l'année, le candidat doit obtenir, après délibération du jury, une moyenne générale au moins égale à 10/20.

Le Diplôme d'Université est obtenu lorsque l'étudiant a validé les deux années du parcours.